



Campagne de contrôle Étiquetage 2017

La présente campagne de contrôle a été effectuée par des agents de la Division de la sécurité Alimentaire, Direction de la Santé du Ministère de la Santé, dans le courant de l'année 2017.

1. Champ d'application

L'objectif de cette campagne était de vérifier la conformité de l'étiquetage des produits alimentaires.

Evaluation

Le système de contrôle de l'étiquetage est décrit sous :

http://www.securite-alimentaire.public.lu/organisme/pcnp/sc/cs13_etiquetage_allegations_nutritionnelles/index.html

2. Réglementation

La Division de la sécurité alimentaire contrôle l'application de la réglementation suivante en matière d'étiquetage.

- Règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires ;
- Règlement CE N° 1924/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 concernant les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires
- Règlement grand-ducal modifié du 25 août 2015 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, les allégations nutritionnelles et de santé ainsi que le marquage du numéro de lot.

3. Les méthodes

Echantillonnage

La Division de la sécurité alimentaire effectue un certain nombre de prélèvements dans le cadre de ses programmes de contrôle.

Pour les contrôles d'étiquetage, des produits préemballés sont choisis parmi les échantillons prélevés.

En cas de réclamation ou de plainte, des prélèvements sont effectués pour pouvoir disposer d'un échantillon officiel pour le contrôle de la conformité de l'étiquetage.

Des contrôles sont aussi effectués à l'importation de produits alimentaires via l'aéroport du Findel.

Finalement, les exploitants nationaux qui désirent faire évaluer un projet d'étiquette peuvent le soumettre à la Division de la sécurité alimentaire pour avis.

Les check-listes pour faire le contrôle de l'étiquetage des produits alimentaires sont:

- l'étiquetage de base,
- l'étiquetage nutritionnel,
- l'étiquetage des additifs alimentaires dans les produits finis,
- l'étiquetage des additifs alimentaires en qu'additifs,
- l'utilisation des allégations nutritionnels et de santé,
- l'étiquetage des compléments alimentaires,
- L'étiquetage des langues officielles au Luxembourg.

4. Les résultats

Les tableaux récapitulatifs

Nombre d'échantillon contrôlés	année						Grand Total
Row Labels	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Grand Total
Autre				4		1	5
Certificat d'exportation						1	1
Contrôle à l'importation			3	3	1	3	10
Contrôle après réclamation	1	2	2	3	9	5	22
Contrôle après toxi-infection					1		1
Contrôle selon plan pluriannuel	1	28	12	21	46	37	145
Contrôle sur demande		2	4	9	9	4	28
Grand Total	2	32	21	40	66	51	212

Ces contrôles se répartissent comme suit :

Nombre d'échantillons contrôlés	Étiquettes de colonnes					Grand Total
	2013	2014	2015	2016	2017	
Raison						
Autre			23			23
1169-2011- Etiquetage de base			13			13
1169-2011- Etiquetage nutritionnel			9			9
Allégations nutritionnelles et de santé			1			1
Certificat d'exportation					1	1
Etiquetage compléments alimentaires					1	1
Contrôle à l'importation		7	5	4	10	26
1169-2011- Etiquetage de base		1	2	2	5	10
1169-2011- Etiquetage nutritionnel				2	2	4
Additifs alimentaires dans produit fini v2 2016					2	2
Allégations nutritionnelles et de santé		1	1			2
Etiquetage compléments alimentaires		2	2		1	5

Etiquetage de base rgd 14.12.2000		3				3
Contrôle après réclamation	3	3	4	20	16	46
1169-2011- Etiquetage de base			4	13	3	20
1169-2011- Etiquetage nutritionnel					2	2
Allégations nutritionnelles et de santé	1				3	4
Etiquetage compléments alimentaires	1					1
Etiquetage de base rgd 14.12.2000	1	3				4
Langues officielles au Luxembourg				7	8	15
Contrôle après toxi-infection				1		1
1169-2011- Etiquetage de base				1		1
Contrôle selon plan pluriannuel	37	26	49	108	82	302
1169-2011- Etiquetage de base		9	40	33	19	101
1169-2011- Etiquetage nutritionnel		2	8	3	1	14
Additifs alimentaires dans produit fini v2						
2016		5		18	36	59
Additifs alimentaires étiquetage de l'additif						
V1 2016				33	4	37
Allégations nutritionnelles et de santé			1	2	1	4
Etiquetage compléments alimentaires					1	1
Etiquetage de base rgd 14.12.2000	37	10				47
Langues officielles au Luxembourg				19	20	39
Contrôle sur demande	13	6	17	26	7	69
1169-2011- Etiquetage de base		1	9	14	5	29
1169-2011- Etiquetage nutritionnel		1	6	7		14
Additifs alimentaires dans produit fini v2						
2016					2	2
Allégations nutritionnelles et de santé	4		2	5		11
Etiquetage compléments alimentaires	4					4
Etiquetage de base rgd 14.12.2000	5	4				9
Grand Total	53	42	98	159	116	468

Les non-conformités principales constatées en 2017 sont résumés ci-dessous.

critères contrôlés	Column						
Row Labels	Non-contrôlé	Non-applicable	Non-conformité mineure	Non-conforme	Sous-réserve	Conforme	Grand Total
1169-2011- Etiquetage de base	8	197		117	8	213	543
Autres mentions				12	1	18	31
Exigence nationale: Langues officielles au Luxembourg				7		25	32
Exigences générales	3			13	2	46	64
Mentions facultatives	1	15		3	1	12	32
Mentions obligatoires	3	141		72	3	101	320
Mentions obligatoires complémentaires	1	29		2			32
Titre alcoométrique		12		8	1	11	32
1169-2011- Etiquetage nutritionnel		4		9		15	28
Etiquetage nutritionnel - contenu		4		4		7	15
Etiquetage nutritionnel - expression				2		3	5
Etiquetage nutritionnel - généralités						3	3
Etiquetage nutritionnel - Présentation				3		2	5
Additifs alimentaires dans produit fini v2 2016		43	3	42	5	67	160
Additifs		3	3	20	4	50	80
Additifs- Colorants Southampton		38		1		1	40
Utilisation des additifs		2		21	1	16	40
Additifs alimentaires étiquetage de l'additif V1 2016	10	7	2	3	1	41	64
Mentions obligatoires	3	7	2	3	1	36	52
Spécification des additifs alimentaires	3					1	4
Utilisation des additifs alimentaires	4					4	8
Allégations nutritionnelles et de santé		12		7	1	4	24
Allégation de santé		7		1			8
Allégation nutritionnelle		1		2	1		4
Conditions d'utilisation des allégations nutritionnelles		2		2			4
Mentions d'étiquetage obligatoires		2		1		1	4
Principes généraux applicables à toutes les allégations				1		3	4
Etiquetage compléments alimentaires				8		19	27
Etiquetage des nutriments						3	3
Mentions d'étiquetage obligatoires et interdictions				3		6	9
Mentions d'étiquetage obligatoires spécifiques aux compléments alimentaires				5		10	15
Langues officielles au Luxembourg				28			28
Exigence nationale: Langues officielles au Luxembourg				28			28
Grand Total	18	263	5	214	15	359	874

5. Conclusions

Analyse de la tendance en matière de manquement

A ce stade, une analyse des tendances n'est pas possible.

Mesures prises en cas de manquement

A ce stade des rapports d'avertissement ont été rédigés pour demander exploitants alimentaires de se mettre en conformité.

Amélioration au niveau de la Division

En 2017, une mi-tâche d'expert en matière d'étiquetage a été recrutée.

Mesures prises pour améliorer les prestations des exploitants du secteur

Sensibilisation renforcée des milieux professionnels via la formation professionnelle et la formation continue.

Recommandations

/